Centre Hospitalier Universitaire de Nice
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

POLE RESSOURCES HUMAINES
Direction des Ressources Humaines

Nice, le 10 juin 2020

Affaire suivie par :
Mme HAMELA
☎ : 04.92.03.46.02

Référence à rappeler :
KH/IG/N° 163

Monsieur Stéphane GAUBERTI
Secrétaire Général du Syndicat CGT
Secrétaire du CTE
HOPITAL DE CIMIEZ

OBJET : Prime exceptionnelle COVID

Monsieur le Secrétaire Général,

Monsieur Le Secrétaire du CTE,

Par mail du 8 juin dernier vous avez interpellé Monsieur Le Directeur Général quant au versement de la prime exceptionnelle COVID, en sollicitant la réunion d'un Comité Technique d'Etablissement visant à garantir la nécessaire concertation sociale quant aux modalités d'attribution de cette prime, et en particulier du montant dérogatoire de 1500€.

Je vous confirme les termes de nos échanges oraux. Comme annoncé lors de notre premier échange à ce sujet le 19 mai dernier, le Directeur Général sera amené à recevoir à nouveau les représentants des différentes organisations syndicales à ce sujet. Un Comité Technique d'Etablissement sera également réuni le 30 mai prochain.

Cela permettra de garantir un temps nécessaire et suffisant de concertation pour déterminer les conditions de versement du montant dérogatoire de 1500€.

Pour autant et sans attendre, le directeur général a souhaité procéder au versement du montant socle de 500€ visant à valoriser la mobilisation de chacun dès la paie du mois de juin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Secrétaire du CTE, l'expression de ma

La Directrice du Pôle Ressources Humaines,

Karine HAMELA